

AMÉNAGER LA COUR, UN TRAVAIL D'ÉQUIPE!

Guide pour
la réalisation
d'un projet
d'aménagement
d'une cour
d'école primaire



FICHE
M-1

RÔLES DES DIFFÉRENTS ACTEURS DU PROJET D'AMÉNAGEMENT

Cette fiche présente une liste de rôles que pourrait jouer chacun des acteurs concernés par la mise en œuvre du projet d'aménagement. En collaboration avec la direction d'école, le comité d'aménagement pourra s'en inspirer pour déterminer les rôles qu'il assumera lui-même et ceux qu'il confiera à d'autres organisations, groupes ou individus.

Cette liste n'est pas exhaustive et la réalisation des tâches pour chacune de ces ressources peut être différente d'un milieu à l'autre.

RAPPEL

À moins que la direction et les membres souhaitent procéder autrement, le mandat du comité sera de préparer et de coordonner toutes les étapes du projet d'aménagement, et son pouvoir sera décisionnel.

COMITÉ D'AMÉNAGEMENT

- Informe et soutient l'équipe-école et la direction en ce qui concerne le projet d'aménagement
- S'adjoint des collaborateurs et facilite leur participation
- Valorise les membres de l'équipe-école, les parents, les élèves et les partenaires qui s'impliquent dans le projet
- Consulte l'équipe-école, les élèves et les partenaires du milieu pour connaître leurs besoins actuels et futurs en matière de cour d'école
- Fait la promotion du projet à l'école, auprès des parents et dans la communauté
- S'assure tout le long du projet que le principal but reste d'offrir aux jeunes un espace de jeu inclusif, attrayant et sécuritaire, qui favorise leur développement global

*travail d'équipe***DIRECTION**

Elle assume le leadership du projet en jouant les rôles suivants :

- S'assure que l'équipe-école, les élèves et les parents adhèrent et participent au projet
- Présente le projet au conseil d'établissement
- Informe les services concernés de la commission scolaire du projet d'aménagement et les invite à participer à une ou plusieurs rencontres du comité d'aménagement, le cas échéant
- Forme le comité d'aménagement en s'assurant d'une représentativité optimale des acteurs scolaires, des élèves et de la communauté
- Convoque la première rencontre du comité afin d'établir son mandat et de définir les rôles et les responsabilités de ses membres
- Informe le conseil d'établissement et l'équipe école de l'évolution du projet
- Facilite l'organisation des campagnes de financement
- Motive les parents et les élèves pour le projet
- Reconnaît du temps compensatoire aux membres du personnel qui participent au comité d'aménagement
- Se conforme aux orientations et aux politiques de la commission scolaire en matière de commandites, d'environnement, d'acquisition des biens et services et de prescriptions techniques
- S'assure de la complémentarité avec les infrastructures municipales

PERSONNE RESPONSABLE DE LA COORDINATION DU PROJET

Elle assume la coordination du projet et du comité d'aménagement en jouant les rôles suivants :

- Planifie, organise et dirige les activités requises pour concrétiser le projet d'aménagement selon les priorités établies par le comité
- Planifie, organise et dirige les activités requises pour le bon fonctionnement du comité :
 - convoque les membres aux réunions
 - prépare les rencontres (ordre du jour, documents, etc.)
 - anime les rencontres, rédige les comptes rendus et les transmet aux membres
- Garde des traces écrites des travaux du comité
- Effectue le suivi du projet auprès de la direction et de l'équipe-école
- Établit et maintient la communication avec les personnes et les groupes engagés dans le projet

*mobilisation***CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**

- Donne son appui au projet et au mode de fonctionnement proposé par la direction d'école
- Délègue au comité un ou des représentants selon le mode de composition choisi
- Approuve les collectes de fonds pour le financement du projet
- Adopte la partie du budget de l'école consacrée au projet
- Fait l'inventaire des besoins de la communauté

expertise



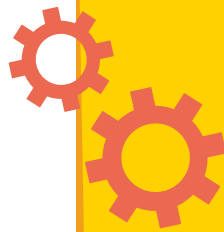
reconnaissance

ÉQUIPE-ÉCOLE

- Délégue des représentants au comité d'aménagement
- Explique le projet aux élèves
- Motive les élèves pour le projet
- Recueille l'opinion des élèves (sondages)
- Effectue des observations et des vérifications régulières dans la cour
- Effectue des travaux d'entretien et de réparation (personnel de soutien)

ÉLÈVES OU CONSEIL DES ÉLÈVES

- Participent à l'inventaire des besoins
- Participent aux activités de financement
- Participent à des travaux d'embellissement de la cour



COMMISSION SCOLAIRE



- Fournit le certificat de localisation ou un autre relevé de terrain pertinent
- Contribue au financement du projet, selon les modalités en vigueur
- Aide à déterminer les lignes directrices du projet
- Contribue à la réflexion, à la vision et aux valeurs liées au projet
- Assume les coûts d'entretien et de réparation des installations¹ ou les partage avec la municipalité, dans le cas d'un parc-école ou d'une entente scolaire-municipale
- Autorise (direction générale) une demande de subvention dans le cadre de la mesure 50530 du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
- Est responsable de l'amélioration de l'accessibilité pour les personnes handicapées
- Contribue à l'inventaire des besoins de la communauté

1. Selon la *Loi sur l'instruction publique* (art. 266), la commission scolaire a pour fonctions, entre autres, de construire, réparer et entretenir ses biens.

PARENTS OU ORGANISME DE PARTICIPATION DES PARENTS

- Participent à des travaux d'embellissement de la cour
- Participent aux activités de financement
- Recrutent des partenaires financiers
- Promeuvent le projet d'aménagement

complémentarité

SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

- Participe au comité d'aménagement en offrant un soutien technique
- S'associe à des collaborateurs, au besoin
- Approuve le plan d'aménagement
- Évalue les coûts de réalisation
- Prépare le montage financier du projet (part des différents contributeurs) en collaboration avec la direction
- Prépare les plans et les devis
- Prépare les appels d'offres à l'intention des fournisseurs et des entrepreneurs, selon les politiques en vigueur
- Enclenche le processus d'appels d'offres
- Choisit les fournisseurs et les entrepreneurs, selon les politiques en vigueur
- Supervise les travaux
- Participe au processus d'acceptation des travaux ou les approuve
- Effectue les travaux d'entretien et de réparation
- S'assure de la formation du personnel d'entretien de l'école et de sa participation à l'entretien et à l'inspection de la cour d'école
- Est le gardien des politiques et des règles, assurant un soutien juridique et administratif
- S'assure de la complémentarité avec les infrastructures municipales

PROFESSIONNEL DE L'AMÉNAGEMENT

- Analyse le contexte et effectue le relevé de terrain
- Définit les besoins
- Prépare les esquisses et les plans
- Présente et justifie le concept du projet
- Prépare l'estimation et les bordereaux de soumission
- Effectue la surveillance du chantier
- Participe au montage financier (argumentaire et document de commandite)

COMMUNAUTÉ

Municipalité

- Fournit l'information sur les règlements municipaux applicables
- Délègue un représentant au comité d'aménagement (employé en lien avec les aménagements de loisir ou élu)
- S'assure de la complémentarité avec les infrastructures municipales
- Promeut l'utilisation de la cour d'école
- Participe financièrement au projet (subvention, prêt de personnel, machinerie, etc.), au besoin
- Transmet les besoins des citoyens et de la communauté (en matière de camps de jour, entre autres)
- Effectue des travaux de vérification et d'entretien (entente scolaire-municipale)

Partenaires régionaux et locaux

(ex. : direction régionale de santé publique, unité régionale de loisir et de sport, association pour personnes handicapées, écoquartier)

- Délèguent un représentant au comité d'aménagement
- Apportent leur expertise en aménagement au comité (définition des besoins, information sur les lois et les règlements en vigueur, sensibilisation aux besoins des personnes handicapées, etc.)
- Effectuent l'inspection de conformité à la norme canadienne CAN/CSA Z614 *Aires et équipements de jeu* (inspecteur certifié)
- Contribuent au financement ou à la recherche de financement

Adapté de : Ministère de la Santé et des Services sociaux, *Ma cour : un monde de plaisir! Guide pour l'aménagement, l'organisation et l'animation de la cour d'école*, volet Mobilisation. Gouvernement du Québec, 2009, p. 8-10, 19-20 et Commission scolaire de la Capitale, *Guide pour un projet de parc-école*, Québec, 2011, p. 11-12.